

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24653**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Management des organisations spécialité Métiers de la comptabilité - Comptabilité et paye

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université	Rectorat de l'Académie d'Aix Marseille, Président de l'Université d'Aix Marseille

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

314 Comptabilité, gestion, 315m Ressources humaines, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce diplômé assure la gestion des procédures de la paie et du social depuis l'embauche du salarié jusqu'à son départ de l'entreprise, en conformité avec la réglementation sociale, tant vis-à-vis des administrations représentant l'Etat (Direccte) que des partenaires sociaux (Urssaf, Assedic).

Au-delà du respect de la réglementation et des intérêts des interlocuteurs (administration et salariés), il développe des outils de contrôle de gestion des ressources humaines (comme par exemple la création et le suivi de tableaux de bord) qui participent au pilotage général du management de l'entreprise.

Ce professionnel dispose de bonnes connaissances en droit social afin de gérer la diversité des contrats de travail et toutes les déclarations sociales qui y sont associées.

Ce professionnel :

- est capable d'assurer le suivi de l'évolution des lois, des décrets et des conventions collectives, et de leurs impacts sur la gestion de la paie grâce à une veille quotidienne de Légifrance, afin de s'assurer que les procédures mises en place par l'entreprise soient en conformité avec la loi, les conventions collectives et la jurisprudence sociale.
- maîtrise la construction et la gestion du tableau de bord du social de l'entreprise, grâce aux nouvelles techniques de l'informatique et de la communication ainsi que des principaux logiciels de paie (Sage, Quadra) et de gestion des ressources humaines, afin de fournir un outil de pilotage efficace à la direction de l'entreprise.

Ce professionnel possède par ailleurs un bon niveau en anglais lui permettant de suivre une conversation dans le domaine des affaires et des ressources humaines.

Cadre 5

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce dans tous les secteurs d'activité dans des structures diverses :

- Cabinet d'expertise comptable
- Service paie et/ou ressources humaines d'une entreprise privée ou publique
- Associations
- Société de conseil/de service

Le professionnel a pour mission principale d'exercer les fonctions de responsable ou de gestionnaire de paie et/ou du social dans un cabinet d'expertise comptable ou au sein d'une entreprise de tout secteur d'activité et de toute taille. Il peut également exercer les fonctions de responsable ou d'assistant des ressources humaines au sein d'une entreprise

Responsable paie et gestion du social

Gestionnaire de la paie et du temps de travail

Collaborateur comptable ou social en cabinet d'expertise comptable

Responsable ou assistant des ressources humaines

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1203 : Comptabilité

M1501 : Assistantat en ressources humaines

M1503 : Management des ressources humaines

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Volume total de la formation 475h + 150h de Projet tuteuré

Durée de la formation : 20 semaines + 12 semaines de stage minimum (en formation initiale et continue) et en alternance

Durée de la formation : 47 semaines (en alternance par contrat de professionnalisation)

60 ECTS

UE1 Cadre économique et managérial des ressources humaines Cours et travaux dirigés - 120 h - 9 ECTS -

Coefficient 6

M1.1 Economie du travail et théorie des RH - 40 h - Coefficient 2

M1.2 Organisation et gestion des RH - 40 h - Coefficient 2
M1.3 Evolution de la masse salariale, tableau de bord - 30 h - Coefficient 1
M1.4 Méthodologie de projet et de rapport professionnel - 10 h - Coefficient 1

UE2 Environnement juridique et comptable Cours et travaux dirigés - 120 h - 9 ECTS - Coefficient 6

M2.1 Droit du travail individuel - 36 h - Coefficient 2
M2.2 Droit du travail collectif - 30 h - Coefficient 1
M2.3 Droit protection sociale - 30 h - Coefficient 1
M24 Comptabilité et fiscalité de la paie / comptabilité approfondie des charges de personnel -16 h - Coefficient 1
M2.5 Comptabilité et fiscalité de la paie / révision comptable - 8 h - Coefficient 1

UE3 Système d'information et de gestion de la paie Cours et travaux dirigés - 160 h - 12 ECTS - Coefficient 9

M3.1 La paie dans le système d'information de l'organisation - 30 h - Coefficient 2
M3.2 Les progiciels de paie 30 h - Coefficient 2
M3.3 La paie, les éléments complémentaires de rémunération - 50 h - Coefficient 3
M3.4 Les paies spécifiques - 30 h - Coefficient 2
M3.5 Traitement et déclaration des charges sociale et fiscales des salaires - 20 h - Coefficient 1

UE4 Anglais appliqué aux affaires et aux ressources humaines Cours et travaux dirigés - 75 h - 5 ECTS - Coefficient 3

UE5 Mise en situation professionnelle - 150 h - 15 ECTS - Coefficient 3

UE6 Stage en entreprises - 12 semaines - 10 ECTS - Coefficient 3

Obtention de la licence professionnelle

Extraits de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

Art. 10. – La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement y compris le projet tuteuré et le stage et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue, sont capitalisables.

A l'issue de cette formation, le candidat a validé 180 crédits européens (ETCS), dont 60 pour cette année.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X		Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X		Jury composé d'enseignants et de professionnels conformément aux textes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation n° 2011- 0416 en date du 5 juin 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret VAE - Code de l'éducation : article L. 613-3

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Nombre de diplômés H et F des 3 dernières années (formation ouverte en 2011)

2012- 2013 : 12 F / 8 H

2013-2014 : 18 F / 3 H

2014-2015 : 25 F / 4 H

Autres sources d'information :

<http://iut.univ-amu.fr/>

Lieu(x) de certification :

Aix-Marseille Université : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [MARSEILLE]
Marseille

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

AMU IUT d'Aix-Marseille/ Site de Marseille

Historique de la certification :